



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 22 NOVEMBRE 2013**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER (du point 1.1 au point 2.7), M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO (du point 2.6 au point 4.1), M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : Madame Manuela CHARTIER remplacée par Monsieur Jean-Frédéric OUVRY, Monsieur Marc BRYNHOLE remplacé par Monsieur Claude HOARAU, Madame Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (du point 1.1 au point 2.5), Mme Marie-Annick VATZ, M. Luc BEUNIER (du point 3.1 au point 4.1).

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

**1- Ressources Humaines**

1.1 Mise à disposition d'un Educateur principal de jeunes enfants auprès de la Direction de l'Education de la ville de La Ferté Saint-Aubin

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un Educateur Principal de Jeunes Enfants à hauteur de 7h/ semaine pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

1.2 Mise à disposition d'un agent communautaire auprès du CCAS de la Ferté Saint-Aubin

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent communautaire titulaire du grade d'assistant socio-éducatif principal auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin, d'une durée de 12 mois à hauteur de 70 %, à compter du 12 mars 2014.

1.3 Mise à disposition des services communaux de la ville de la Ferté Saint-Aubin auprès de la Communauté de Communes de La Ferté Saint-Aubin – avenant n°3

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des services communaux de la ville de la Ferté Saint-Aubin auprès de la Communauté de Communes de La Ferté Saint-Aubin.

1.4 La protection sociale complémentaire

**Vote favorable à l'unanimité** pour accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, à hauteur de 7 € brut/mois pour le risque santé et 1 € brut/mois pour la prévoyance. Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions afférentes.

1.5 Modification du tableau des effectifs

**Vote favorable à l'unanimité** pour modifier le tableau des effectifs. Cette modification a pour effet de faire bénéficier les personnels des cadres d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants d'une revalorisation de leur déroulement de carrière.

1.6 Convention tripartite pour la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA dans le cadre du contrat d'assurance statutaire

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite de prélèvement avec SOFCAP-SOFCAH et la DGFIP afin de mettre en place le prélèvement paneuropéen SEPA dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.

## 2 - Finances et Marchés Publics

2.1 Décision modificative n°2 sur le budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour adopter la décision modificative n°2 du budget principal de la communauté de communes.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	241.687,23	241.687,23
Investissement	682.521,31	682.521,31
<b>Total</b>	<b>924.208,54</b>	<b>924.208,54</b>

2.2 Décision modificative n°2 sur le budget du SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour adopter la décision modificative n°2 du budget du SPANC

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	-15 000,00	-15 000,00
Investissement	-15 000,00	-15 000,00
<b>Total</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>

2.3 Constitution d'un groupement de commandes pour un marché de location de cars avec chauffeurs

**Vote favorable à l'unanimité** pour adhérer au groupement de commande pour la location de cars avec chauffeurs et à la signer avec les communes d'Ardon, La Ferté St-Aubin, Ligny le Ribault, Marcilly-en-Villette et de Ménestreau-en-Villette.

2.4 Lancement d'un marché de location de cars avec chauffeurs pour le groupement de commandes

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation en tant que coordonateur du groupement de commandes, puis à signer le marché correspondant pour la Communauté de Communes.

2.5 Délibération autorisant Monsieur le Président à attribuer et signer le marché de travaux de voiries passé en groupement de commande

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer le marché de travaux de voiries passé en groupement de commande, attribué au groupement momentané d'entreprises TPVL et ENROPLUS.

2.6 Délibération autorisant Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés de travaux relatifs au complexe aquatique du Canton de La Ferté Saint Aubin

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés de travaux pour 8 lots, soit une incidence financière totale de 61 502,78 € HT (73 557,32 € TTC), qui correspond à 1,03 % d'augmentation sur les 22 marchés de travaux.

2.7 Définition des modalités de reversement fiscal concernant l'installation de l'enseigne IKEA à Ardon

**Vote favorable à l'unanimité** pour fixer les conditions du reversement fiscal à intervenir dans le cadre de l'installation de l'enseigne IKEA à Ardon, comme suit :

*A compter de la première année de la perception de l'impôt économique de la société IKEA, et dans la limite de 30 ans, il est convenu le reversement au bénéfice de l'Agglo d'une quote-part des recettes perçues comme suit :*

*\* 75 % des recettes perçues par la CCLFSA au titre de la CET (CFE et CVAE)*

*\* 75% des recettes perçues au titre de la TASCOT*

*Par ailleurs, à compter de la signature de la présente convention, si la commune d'Ardon vient à intégrer la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire, il est convenu que cette dernière reverse, à titre de compensation, à la communauté de communes du canton de La Ferté Saint-Aubin, une quote-part des produits de*

la contribution économique territoriale (CFE et CVAE, ou tout impôt ou compensation s'y substituant) et de la TASCOM (ou tout impôt ou compensation s'y substituant), dans les conditions suivantes :

- Au cas où la Commune d'Ardon rejoindrait la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire avant une année complète d'un 1<sup>er</sup> exercice (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) de l'entreprise Ikéa à Ardon, le reversement de la Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire à la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin resterait figé, pendant le délai de 30 ans restant à courir, à 25 % du montant total perçu (CET et TASCOM) au titre de la 1<sup>re</sup> année d'un exercice complet (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre avec y compris les éventuelles régularisations rattachées à l'exercice concerné).
- Au cas où la Commune d'Ardon rejoindrait la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire après un exercice complet de l'entreprise Ikéa à Ardon le reversement de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire à la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin resterait figé, pendant le délai restant à courir, à 25 % du montant total perçu (CET et TASCOM), au titre du dernier exercice précédant l'intégration de la Commune d'Ardon à la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

### 3- Aménagement du Territoire et Développement Economique

#### 3.1 Zone d'activités de Mérignan – Régularisation cadastrale des emprises de la station d'épuration et de la rue Sadi Carnot desservant l'entreprise Lantana

**Vote favorable à l'unanimité** pour vendre à la commune de La Ferté Saint-Aubin la parcelle BN 690 partie A d'une contenance de 409 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique et pour acheter à la commune de La Ferté Saint-Aubin la parcelle BN 80 partie B' d'une contenance de 1 494 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur pour chaque opération.

#### 3.2 Signature d'une convention de partenariat concernant la mise en place d'une signalétique temporaire de commercialisation de la zone de la Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour installer un panneau de commercialisation provisoire des terrains de la Chavannerie II, et autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat nécessaire.

### 4- Environnement

#### 4.1 Fixation des tarifs pour la vidange et le curage des assainissements non collectifs

**Vote favorable à l'unanimité** pour adopter les nouveaux tarifs du marché d'entretien des installations d'assainissements non collectifs. La prestation de base pour la vidange et le curage des installations avec séparation de la phase liquide et solide et réinjection de la phase liquide s'élève ainsi désormais à 195 € TTC (TVA 10%) ou 216 € TTC (TVA 20%).

### 5 - Questions diverses

La Ferté Saint-Aubin, le 27 novembre 2013

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

